

D I C R I M

Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

*Commune de **PERCEY***

Arrondissement d'AUXERRE



**Edition originale 2011
Révision de mai 2016
Modification mars 2019**

Prochaine mise à jour : 2016 (sauf évolution des risques, des mesures et des moyens)

Le mot du Maire

La commune de PERCEY est située à 30 kilomètres d'AUXERRE, et en bordure de la rivière Armançon dont la crue de référence remonte à 1910. Plusieurs risques majeurs sont susceptibles de toucher une partie de la commune...

Crues, pandémie, risque climatique, risque nucléaire, accident transport de matières dangereuses, risque SEVESO sont autant d'événements exceptionnels qui peuvent s'avérer graves et préjudiciables à la sécurité des personnes et des biens.

Le Décret N°90-918 du 11 octobre 1990 relatif à l'exercice du droit d'information sur les risques pris en application de l'article L 125-2 du code de l'environnement modifié par le décret n° 2004-554 du 09 juin 2004 stipule que « le citoyen a le droit à l'information sur les risques qu'il encourt et sur les mesures de sauvegarde pour s'en protéger ».

Par conséquent, c'est dans un souci d'information et de prévention que nous avons élaboré ce **Document d'Information Communal sur les RISques Majeurs (D.I.C.R.I.M.)** qui :

- ➔ Recense les risques majeurs auxquels notre commune peut être confrontée,
- ➔ Explique les conditions dans lesquelles l'alerte est apportée à la population,
- ➔ Précise pour chacun des risques les conseils de comportements et les mesures à prendre.

Cette brochure de sensibilisation simple, concise et pratique, émane du **Plan Communal de Sauvegarde**, document de gestion collective des événements, consultable par tous en Mairie.

Garder son calme, puis appliquer les consignes prescrites, permettra à chacun de se protéger avant l'arrivée des secours, de tenir efficacement sa place dans l'effort collectif de protection et de défense.

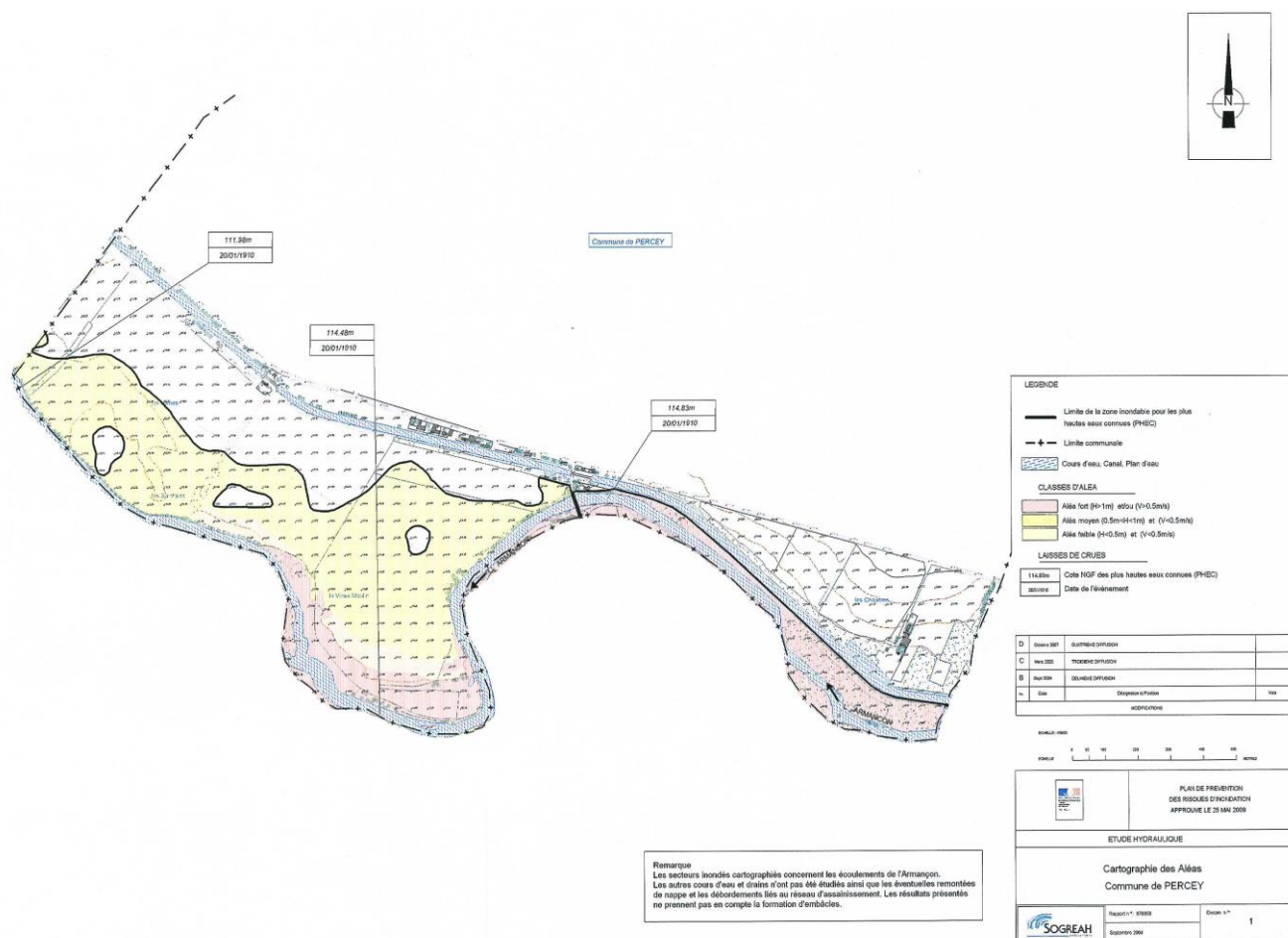
Il est important d'en expliquer son contenu à vos enfants. Conservez-le, pour vous y rapporter le cas échéant.

Votre sécurité et celle de tous en dépend.

Le Maire
Daniel Boucheron

COMMUNE de PERCEY D I C R I M	Mise à jour :
RISQUE INONDATION	Page n°3

Référence : PPR ruissellement et inondation de l'Armançon (approuvé le 25/05/2009)



COMMUNE de PERCEY D I C R I M	Mise à jour :
RISQUE INONDATION	Page n°4

ACTION DU MAIRE

Actions envisageables compte tenu du risque / configuration de la commune. :

- permanence mairie
- déviations routes – ponts coupés : RD 51 (en direction de Villiers-Vineux)
- zones touchées : vallée de l'Armançon (lieu dit la lame de PERCEY), aucune habitation touchée
- déclenchement PCS en partie

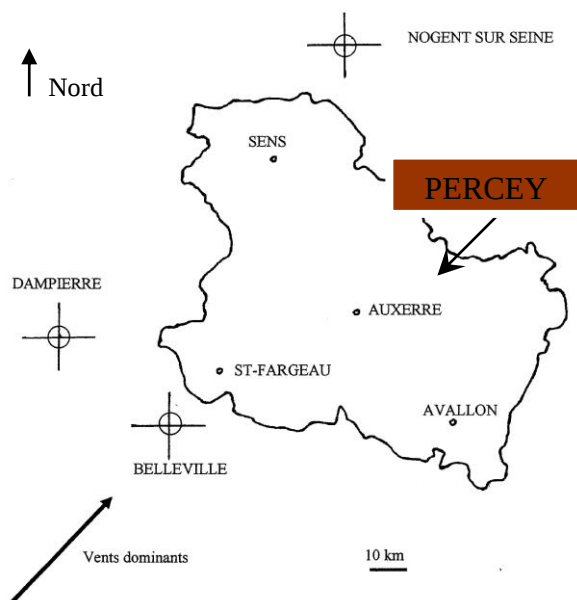
ALERTE

- affichage municipal (voir page 37)

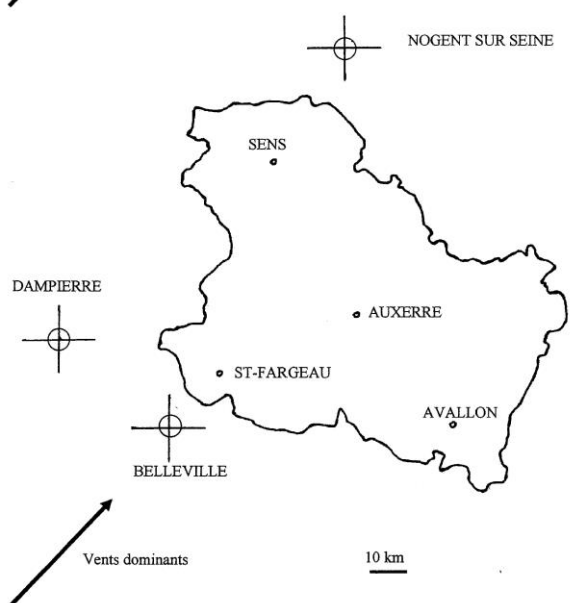
CONDUITE A TENIR PAR LA POPULATION

- Aucun dispositif en particulier

COMMUNE de PERCEY D I C R I M	Mise à jour :
RISQUE NUCLEAIRE	Page n°5



Un accident sur une centrale nucléaire à proximité (Dampierre en Burly, Belleville sur Loire, Nogent sur Seine) peut faire craindre le passage d'un nuage radioactif (pollution air et eau) qui nécessiterait le confinement de la population.



des ERP (école)

radio / TV
nin / arrêt 30 s / reprise sonnerie 1 min)

z chargée de l'alerte doit elle-même se confiner)

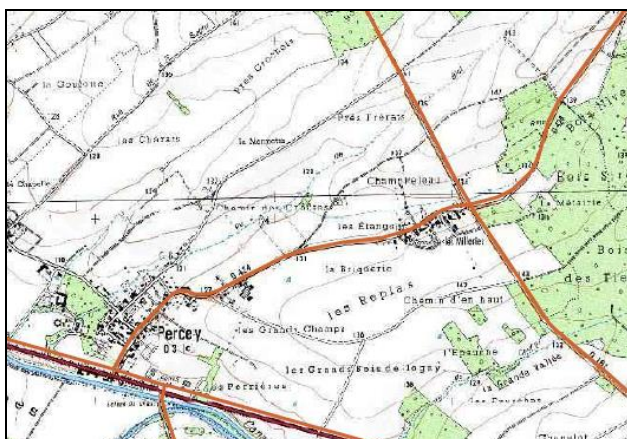
TION

oche

- Fermer toutes les ouvertures
- Ne pas fumer
- Arrêter ventilation, chauffage, climatisation
- Ecouter la radio
- Ne pas téléphoner
- Ne pas consommer d'aliments frais sans l'avis des autorités sanitaires
- Ne pas aller chercher les enfants à l'école. L'école s'occupe d'eux (PPMS)

COMMUNE de PERCEY D I C R I M	Mise à jour :
RISQUE TRANSPORT MATIERES DANGEREUSES	Page n°6

Référence : Système d'Information Géographique (S.I.G) de la Préfecture de l'Yonne



Légende

— D905, D424, D51
et D161

ACTION DU MAIRE

Selon la gravité et en liaison avec les sapeurs-pompiers:

- Permanence mairie
- Confinement ou évacuation partielle ou totale de la population sur ordre des sapeurs-pompiers
- Déclenchement du PCS
- Mise en place déviation / interdiction circulation
- **Zones a risque : RD 905**

ALERTE

- Message pompiers / préfecture / radio / TV
- Cloches de l'église (sonnerie 1 min / arrêt 30 s / reprise sonnerie 1 min)
(voir page 37)
-  au confinement (la personne chargée de l'alerte doit elle-même se confiner)

CONDUITE A TENIR PAR LA POPULATION

- Rejoindre le bâtiment le plus proche
- Fermer toutes les ouvertures
- Ne pas fumer
- Ne pas aller chercher les enfants à l'école (PPMS)
- Arrêter ventilation, chauffage, climatisation
- Rester à l'écoute de la radio
- Ne sortir qu'en fin d'alerte

MATIERES RADIOACTIVES

Se référer à ORSEC LIVRE 2 - SIDPC 89 TMR - 18 mars 2019

COMMUNE de PERCEY D I C R I M	Mise à jour :
RISQUE PANDEMIE GRIPPALE	Page n°7

Référence : Plan départemental de lutte contre une pandémie grippale (janvier 2009)

Qu'est-ce qu'une pandémie ?

Il s'agit d'une épidémie qui s'étend au-delà des frontières internationales, soit à un continent, à un hémisphère ou au monde entier, et qui peut toucher un très grand nombre de personnes, quand elles ne sont pas immunisées contre la maladie ou quand la médecine ne dispose d'aucun médicament pour traiter les malades : **la grippe aviaire et la grippe A de type H1N1 par exemple** (pour plus d'infos, voir le site www.pandemie-grippale.gouv.fr)

**30 % de la
population touchée**

Phase 1	Pas de virus circulant chez l'Homme
Phase 2	Pas de nouveau virus circulant chez l'Homme mais présence d'un virus animal causant un risque substantiel de maladie humaine
Phase 3	Infection humaine par un nouveau virus (mais sans transmission interhumaine ou dans des cas isolés liés à des contacts rapprochés)
Phase 4	Petits groupements de transmission interhumaine limités, mais extension localisée (virus mal adapté aux humains)
Phase 5	Larges groupements, mais transmission interhumaine toujours localisée (le virus s'adapte à l'Homme)
Phase 6	Forte transmission interhumaine dans la population (pandémie)

ACTION DU MAIRE

- Phase 3/4/5/6 : dans ces phases, le maire agit en sa qualité d'agent de l'Etat. Il est le relais efficace de la puissance publique sur le territoire de la commune.
- Le maire désigne un correspondant « pandémie grippale » et transmet ses coordonnées au préfet : **Mme Liliane ANDRE**
- Utilise la liste des personnes fragiles

Pour la grippe aviaire :

Fournit au personnel communal susceptible d'aller constater les oiseaux morts un équipement de base : gants + masques FFP2

Pour la grippe A :

Fournit au personnel communal susceptible d'être en contact avec du public ou le virus des masques FFP2

CONDUITE A TENIR PAR LA POPULATION

Pour la grippe aviaire :

- Toute mortalité anormale d'oiseaux sauvages en zone rurale doit être signalée à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP) tél : 03 86 72 69 00. Sinon appeler la Préfecture au 03 86 72 79 89.
- Une mortalité anormale correspond à plus de 5 oiseaux sauvages trouvés morts sur un même site (rayon de moins de 500 m) et dans un laps de temps restreint (moins d'une semaine).
- Ne pas toucher aux oiseaux trouvés morts. La collecte est assurée par la FDC, l'ONCFS ou la DDCSPP.

Pour la grippe A :

- Tout symptôme grippal doit être signalé à un médecin ou au 15
- Consignes d'hygiène : se laver les mains plusieurs fois par jour avec du savon ou une solution hydro-alcoolique – utiliser un mouchoir en papier pour éternuer ou tousser, le jeter et se laver les mains

COMMUNE de PERCEY D I C R I M	Mise à jour :
RISQUE CANICULE / CLIMATIQUE	Page n°8

Référence : Plan départemental canicule (envoyé à toutes les mairies en juillet 2008)

L'année 2003 a été marquée par une hausse sensible du nombre de décès. Un tel niveau n'avait pas été atteint en France métropolitaine depuis 1985. La canicule du mois d'août 2003 en est à l'origine.

En Bourgogne, le mois d'août 2003 a été chaud : cinq degrés au-dessus des normales saisonnières, avec un pic de 41.1 ° relevé à Auxerre le 6 août (relevé INSEE).

ALERTE

Vert	Situation normale, pas de vigilance particulière
Jaune	Situation légèrement préoccupante, début de vigilance
Orange	Situation très préoccupante, être très vigilant
Rouge	Situation préoccupante à l'extrême, être très vigilant.

- *Le maire est prévenu par le gestionnaire d'alerte de la préfecture (GALA)*
- *Appels téléphoniques, circuit d'alerte*
- *Affichages*
- *Message diffusé par les pompiers*
- *Messages diffusés par les médias (radio et TV)*

ACTION DU MAIRE

Dans tous les cas :

- *Organiser une permanence à la Mairie*
- *Si la situation s'aggrave prendre un arrêté de déclenchement du Plan Communal de Sauvegarde*

En cas de canicule :

- *Vérification du recensement des personnes âgées et fragiles (voir recensement des personnes fragiles)*
- *Organisation d'un circuit de visite*
- *Distribution d'eau*
- *Préparation d'un endroit adapté et frais pour héberger les personnes en difficultés : **église et salle des fêtes.***
- *Mesure de restriction d'usage de l'eau*

En cas de fortes précipitations, d'orages violents, tempêtes, neige ou verglas :

- *Surveiller les conditions météorologiques*
- *Organisation d'un circuit d'inspection (plusieurs fois par jour)*
- *Mise en place des panneaux de signalisation de danger*
- *Organiser le déblaiement des voies*
- *Préparation d'un hébergement pour les sinistrés*

COMMUNE de PERCEY D I C R I M	Mise à jour :
RISQUE CANICULE / CLIMATIQUE	Page n°9

CONDUITE A TENIR PAR LA POPULATION

En cas de canicule :

- Passer au moins 3h par jour dans un endroit frais
- Se rafraîchir, se mouiller le corps plusieurs fois par jour
- Boire fréquemment et abondamment même sans soif
- Eviter de sortir surtout aux heures les plus chaudes
- Prendre des nouvelles de ses voisins surtout s'ils vivent seuls et sont âgés
- Ecouter la radio (récepteurs alimentés par piles si possible)

En cas de fortes précipitations :

- Limiter voire éviter les déplacements
- Ne vous engager pas sur une voie ou une zone inondée
- Respecter les déviations mises en place
- Suivre les conseils des autorités publiques

En cas d'orages :

- Eviter l'utilisation du téléphone et des appareils électriques
- Débrancher les appareils électriques non utilisés et le câble d'antenne de la télévision
- Mettre à l'abri les objets sensibles au vent
- Limiter voire éviter les déplacements

En cas de vents violents :

- Limiter voire éviter les déplacements
- Risque d'obstacles sur les voies de circulation
- Risque de chute de branches ou d'objets
- N'intervenir en aucun cas sur les toitures et ne toucher pas aux fils électriques tombés au sol
- Ranger ou fixer les objets susceptibles d'être emportés

En cas de neige ou de verglas :

- Limiter voire éviter les déplacements
- En cas de déplacement, prudence et vigilance s'imposent
- Utiliser des équipements spéciaux
- Privilégier le transport en commun ou le covoiturage
- S'informer sur les conditions de circulation

COMMUNE de PERCEY D I C R I M	Mise à jour :
AUTRES RISQUES	Page n°10

Autre risque selon spécificités de la commune :

- *ruissellement : château de Percey.
dû à l'accumulation d'eau dans les rus traversant la propriété,
permettant l'égout des champs.*

ACTION DU MAIRE

Selon la gravité et en liaison avec les sapeurs-pompiers:

- *Permanence mairie*
- *Evacuation du Château si besoin*
- *Déclenchement du PCS*
- *Mise en place déviation / interdiction circulation : **Route de la Sogne***

ALERTE

- *Appel téléphonique au château*
- *Porte à porte d'un élu*
- *Affichage municipal*

CONDUITE A TENIR PAR LA POPULATION (Hôtes du château)

- *Surélever les meubles, amarrer les cuves*
- *Mettre les produits toxiques, les véhicules à l'abri de la montée des eaux*
- *Couper le gaz, l'électricité*
- *Fermer les portes, aérations, soupiraux, fenêtres*
- *Ne pas téléphoner*
- *Se préparer à être évacué (prévoir couvertures, médicaments, papiers)*
- *Ecouter la radio*

COMMUNE de PERCEY D I C R I M	Mise à jour :
ANNUAIRE DE CRISE	Page n°11

Service public :

MEDIAS - RADIOS		
France BLEU	103.5Mhz	
France Info	105.5Mhz	
SITES INTERNET		
Météo France	www.meteo.fr	Permet aussi l'accès à la carte vigilance
Réseau d'annonce des crues	www.vigicrues.ecologie.gouv.fr : carte de France : sur SPC seine moyenne-Yonne-loing	

Service Public	Téléphone
Préfecture	03 86 72 79 89 (permanence 24h/24h)
Gendarmerie (groupement ou brigade)	17
SAMU	15
SDIS	18 ou 112
DDT	03 86 48 41 00 N° 24h/24: 06 08 46 20 82
EDF	0 810 333 089
GAZ GRDF	0 810 433 089
GRTgaz (Groupe acheminement bilan conduite)	0800 24 61 02
VNF	03 86 43 44 05 (permanence) 03 86 54 82 70 (heures ouvrables)
DDCSPP (ex. DDASS)	03 86 72 69 00
DDCSPP (ex. DDSV)	03 86 72 69 00
Conseil Départemental	03 86 72 89 89
Info routes	0820 000 189
Météo France	08 92 68 02 89
ORANGE (ex France Telecom)	0800 083 083 numéro vert 24h/24 – 7j/7

Annuaire communal :

Fonction	Nom	Prénom	Téléphone
Maire	BOUCHERON	Daniel	03 86 43 22 25 / 06 43 79 02 84
1 ^{er} Adjoint	JAMBON	Maurice	03 86 43 24 36 / 06 07 70 32 69
2eme Adjoint	BONNETAT	Daniel	03 86 43 22 06 / 06 19 67 80 39
Conseiller	ROUGET	Edith	06 33 80 65 81
Conseiller	BARBIER	Brigitte	06 32 31 66 79
Conseiller	BAILLY	Jean-Claude	03 86 75 41 46
Conseiller	FOURNIER	Véronique	06 71 67 93 85
Conseiller	MAZERON	Régine	03 86 43 21 61 / 06 19 15 31 22
Conseiller	PIROELLE	Claude	03 86 43 21 97 / 06 70 37 73 54
Conseiller	SAVOURÉ	Jean-Claude	03 86 43 24 96
Conseiller	VALLET	Laurent	03 86 43 58 38 / 06 83 06 12 33

Logistique / travaux / économie :

Titre	Nom	Commune	Téléphone
Génie Civil	Entreprise FORTINI	Flogny la Chapelle	03 86 75 47 74 / 06 87 10 86 56
Electricien	FM EGI – Francis Moine	Vergigny	03 86 43 41 03 / 06 12 05 05 69
Plombier	FORTINI Pascal	Flogny la Chapelle	03 86 75 40 52 / 06 87 60 45 18

Santé :

Fonction	Nom	Commune	Téléphone
Médecin	Dr Robert PÉTRÉ	Flogny la Chapelle	03 86 54 46 72 / 03 86 55 35 32
Médecin	Dr Gilles CATALAN	Neuvy Sautour	06 47 84 43 36 03 86 56 32 09
Pharmacie du Couvent		Flogny la Chapelle	03 86 75 43 44
Infirmières	LARCHER/BAILLEUL	Flogny la Chapelle	03 86 75 44 93
Vétérinaire	Dr DEBORNE	Tonnerre	03 86 55 12 48

COMMUNE de PERCEY PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	Mise à jour :
RECENSEMENT DES MOYENS HUMAINS	Page n°13

➤ **SAPEURS POMPIERS VOLONTAIRES OU CENTRE DE SECOURS**

Titre	Nom	Prénom	Téléphone
SDIS	Centre de Secours	St Florentin	03 86 62 65 30
Volontaires	MOREAU	Sébastien	03 86 43 21 78
	PIROELLE	Daniel	06 12 60 45 56
	LIGAULT	Hervé	06 14 24 76 41
	MOREAU	Serge	06 71 30 91 11

➤ **RECENSEMENT D'EXPERTS : (corps médical, agriculteurs,...)**

Fonction	Nom	Prénom	Téléphone
Infirmières	ANDRÉ	Liliane	03 86 43 21 81
	THIEBAULT	Nathalie	03 86 43 21 67
	MOREAU	Diane	06 85 92 98 77
	FOURNIER	Nathalie	03 86 43 04 13
Agriculteurs	PIROELLE	Claude	03 86 43 21 97
	MOREAU	Joël	03 86 43 21 78
	BAILLY	Jean-Claude	03 86 43 21 36 / 03 86 75 41 46
	VALLET	Laurent	06 83 06 12 33
Gendarme	GUILLEMENOT	Michel	03 86 43 26 72
Gendarmerie de Flogny la Chapelle 03 86 75 45 17			

COMMUNE de PERCEY PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	Mise à jour : 20/5/2016
RECENSEMENT DES MOYENS D'ALERTE	Page n°14

- Cloche de l'église
- Klaxonne de voiture
- Téléphone / SMS
- Déplacement d'élus
- Internet / site de la mairie
- Radio
- Panneaux d'affichage
- Télévision
- Messages des pompiers

COMMUNE de PERCEY D I C R I M	Mise à jour :
RECENSEMENT DES MOYENS MATERIELS	Page n°15

➤ **détenus par les services communaux**

Barrières, tronçonneuses, panneaux d’affichage, cloche de l’église.

➤ **détenus par les entreprises de travaux publics (celles possédant du matériel spécifique pouvant appuyer et compléter les moyens en dotation dans la commune)**

Titre	Nom	Commune	Téléphone
Génie Civil	Entreprise FORTINI	Flogny la Chapelle	03 86 75 47 74 / 06 87 10 86 56
Electricien	FMEGI – Francis Moine	Beugnon	03 86 43 41 03 / 06 12 05 05 69
Plombier/chauffagiste	FORTINI Pascal	Flogny la Chapelle	03 86 75 40 52 / 06 87 60 45 18